

Allocution de Helmuth Burckhardt (Luxembourg, 26 janvier 1973)

Légende: À l'occasion de la cérémonie commémorant le 20ème anniversaire de la première session du Comité consultatif de la CECA, cérémonie tenue à Luxembourg le 26 janvier 1973, celui qui fut son premier président, Helmuth Burckhardt, se remémore les premières années d'existence du Comité.

Source: Comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier 1953-1973, Recueil commémoratif du 20e anniversaire. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1973. 54 p.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL: http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_helmuth_burckhardt_luxembourg_26_janvier_1973-fr-6794bfef-197f-4db4-9dfe-b73e725cdedd.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

Allocution de M. H. Burckhardt, premier président du Comité consultatif

Monsieur le Président,

C'est pour moi une grande joie d'avoir été invité à participer à la session du Comité consultatif qui se tient aujourd'hui pour commémorer le 20^e anniversaire de la première session de ce Comité. Je vous suis très reconnaissant pour cette invitation qui me permet - ainsi que je peux le constater - de revoir de nombreux amis et collègues avec lesquels j'ai travaillé durant les quinze premières années d'activité de ce Comité.

Je me plais à me remémorer les premières années d'existence du Comité consultatif, lorsque je faisais partie du bureau - en qualité de président durant la première année, ainsi que votre président l'a indiqué - et au cours desquelles ont dû être élaborées et fixées les méthodes de travail du Comité consultatif auprès de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

L'institution d'un Comité consultatif auprès d'une autorité supranationale était à cette époque une innovation absolue. Le Comité consultatif ne devait pas jouer le rôle d'un Parlement; il ne devait pas exercer un contrôle; il ne lui appartenait pas de critiquer l'action de la Haute Autorité, mais plutôt de la faire profiter de sa compétence et de la conseiller. Le traité instituant la CECA énumère de nombreux points au sujet desquels la Haute Autorité est tenue de solliciter l'avis du Comité consultatif avant de prendre une décision. Par la suite, la Haute Autorité a également consulté le Comité sur d'autres questions, et a ainsi reconnu son utilité. Au cours d'une allocution qu'il a faite lors de la première session du Comité consultatif il y a aujourd'hui 20 ans, M. le Président Jean Monnet a exprimé de façon très juste ce qu'il attendait du Comité consultatif lorsqu'il disait:

«Votre Comité apporte à la Haute Autorité les expériences compétentes et concrètes d'hommes qui sont tous les jours confrontés aux réalités de la vie. Mais la Haute Autorité n'appréciera pas ses avis en fonction du nombre des voix, dont la majorité pourrait parfois être l'expression d'une conjonction d'intérêts momentanés, mais en fonction du poids des raisons, des préoccupations et des expériences exprimées au cours des délibérations par les différents groupes qui composent votre Comité, et même par chacun d'entre vous.»

Nous nous sommes efforcés de tenir compte de cette conception fondamentale, et dans les années qui suivirent, nous avons maintes fois, lorsque la Haute Autorité en exprimait le désir et particulièrement lorsqu'il s'agissait de problèmes difficiles, procédé à un vote nominal et consigné le résultat dans le procès-verbal, de telle façon que la Haute Autorité puisse connaître clairement les opinions de chacun.

Conformément à cette méthode de travail, nous avons ensuite également élaboré, lors des premières sessions du Comité consultatif, le règlement intérieur, lequel a apparemment donné toute satisfaction, car il n'est jamais apparu nécessaire depuis lors d'y apporter des modifications essentielles. Dans l'exercice de son activité, le Comité consultatif a jusqu'à présent répondu à ce qu'on en attendait et, à mon sens, il a apporté une contribution notable au développement de la Communauté. Peut-être sommes-nous en droit d'affirmer avec une certaine fierté qu'en tout état de cause, la collaboration des producteurs, des travailleurs et des utilisateurs de charbon et d'acier, dans les domaines d'activité qui sont les leurs au sein de ce Comité consultatif, ne craint pas la comparaison avec ce qui se passe dans d'autres domaines de la Communauté, et notamment, dans les domaines politiques. Ils pourront certainement soutenir la comparaison sans risquer une appréciation peu favorable - je tiens à ne pas m'exprimer de façon plus circonspecte.

Dans les premiers temps d'existence du marché commun du charbon et de l'acier, le traité a imposé au Comité consultatif l'examen d'un certain nombre de questions très importantes, qui ont donné lieu à des débats intéressants. La première consultation a d'ailleurs eu pour objet la fixation de prix maxima pour le charbon dans la Communauté - on voit comme les temps ont changé. Puis sont apparus des problèmes ardu, tels que la répartition des ferrailles, l'organisation du marché de l'acier qui, on le sait, est entré en vigueur après le marché commun du charbon, la question du traitement des impôts sur le chiffre d'affaires, la

querelle dite des impôts de 1953, et beaucoup d'autres choses encore. Les premières années ont donc été marquées par un travail abondant. À cette occasion, nous n'avons pas seulement prodigué des conseils et communiqué nos expériences, mais nous avons également nous-mêmes beaucoup appris.

Cela a été le cas non seulement sur le plan technique, mais aussi dans le domaine de la compréhension mutuelle et des relations personnelles, ce que je considère comme un acquis particulier de cette période. Pour nombre de ses membres, la première session du Comité consultatif a en même temps été la première rencontre avec d'anciens ennemis (la seconde guerre mondiale ne s'était achevée que huit ans auparavant). Et j'ai éprouvé- une grande satisfaction à constater que la plupart d'entre nous considéraient comme particulièrement intéressante la participation à la mission politique qui nous était impartie d'organiser le marché commun du charbon et de l'acier. Lors de mon entrée en fonction en tant que président du Comité consultatif, j'ai déclaré:

«Par nos travaux, nous aiderons la Communauté européenne du charbon et de l'acier à apporter une importante contribution à l'Europe nouvelle, cette Europe nouvelle dans laquelle - comme tous ici nous le souhaitons - nos peuples pourront vivre heureux dans la paix et la liberté.»

J'ai été très heureux que cette déclaration m'ait valu, après cette première réunion, des approbations chaleureuses de la part de nombreux collègues venant de pays très différents.

La collaboration entre producteurs, travailleurs et utilisateurs, en particulier celle entre les deux premiers groupes, était également une chose entièrement nouvelle pour de nombreux participants. Je sais que bien des personnes pensaient que cette collaboration était difficile à réaliser. Néanmoins, il est bientôt apparu que la discussion en commun des problèmes pratiques essentiels se posant dans les différentes branches de l'économie a fait naître une compréhension mutuelle et l'a renforcée. Des relations amicales ont été nouées entre des hommes qui, dans d'autres domaines, défendaient presque toujours des points de vue diamétralement opposés. Cette évolution m'a paru particulièrement heureuse.

En 1953, l'idée d'une Communauté des pays de l'Europe libre était encore neuve. Des hommes d'État d'envergure et de grande réputation l'avaient inventée. Le marché commun du charbon et, de l'acier devait être l'amorce de la solution de problèmes politiques importants de notre Europe libre. Aujourd'hui, nous avons la satisfaction de pouvoir constater l'extension de cette Communauté à neuf pays. Nous avons à l'époque oeuvré avec ardeur et aussi - si tant est que ce mot puisse s'appliquer à des hommes peu émotifs qui sont dans les affaires - avec enthousiasme à la mission qui nous était impartie. Permettez-moi de vous le rappeler aujourd'hui et d'exprimer l'espoir de voir renaître cet enthousiasme.